

Cadre réservé au  
 CNARouen

Licence FFA n° :

## ADHESION

### AVIFIT - Saison 2024-2025

**Séance le jeudi de 19 heures à 20 heures de septembre à juin inclus.**

NOM : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ____ / ____ / _____	Nationalité : _____
Adresse : _____	
_____	Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone mobile de l'inscrit : _____	Courriel de l'inscrit : _____
<i>Profession</i> : _____	

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence ( <i>nom + n° téléphone</i> ) :
→ _____

- Je sollicite mon admission au C.N.A. Rouen sous les couleurs duquel je désire pratiquer l'aviron\*
- J'autorise le C.N.A.R. à prendre des images photos et vidéos de moi ou de mon enfant lors des entraînements, stages ou compétitions et à les diffuser sur Internet ou tout autre support de communication
- Je certifie avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du C.N.A.R.
- Je m'engage à accepter les statuts et règlements internes de l'association
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire IA Sport+.

A Rouen, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202

*Je déclare les informations ci-dessus exactes et vérifiées*  
**Signature**

Calcul du règlement	Tarif
Forfait annuel d'inscription	280 €
MAIF IA Sport + (assurance optionnelle) : 12,80 €..... <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>TOTAL</b>	

**Nos coordonnées bancaires format : SEPA : CCM ROUEN SAINT SEVER - BIC - CMCIFR2A - IBAN FR76 1027 8021 4900 0405 9024 592**

**Paiements acceptés : virement / chèque (chèque vacances/coupon sport) / CB / espèces**

### Pièces à fournir pour un dossier complet *(tout dossier incomplet sera refusé).*

- Dossier d'adhésion complété
- **1 certificat médical pour la pratique de l'aviron en salle ou l'attestation sport\***
- Règlement de la cotisation
- Coupon IA Sport+ que vous y souscriviez ou non **à compléter obligatoirement**,
- 1 photo.

\* Conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du code du sport et règlement médical FFA), les licenciés doivent fournir un certificat médical avec la mention complète "de non-contre-indication à la pratique de l'aviron, y compris en compétition". La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux licenciés de répondre au questionnaire de santé QS Sport - CERFA N° 15699\*01(1) et de fournir au club l'attestation FFA en cas de réponse négative à toutes les questions.

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé. Il vous est possible d'exercer votre droit d'accès et de rectification en vous adressant au secrétariat de l'association.

\* Sous réserve d'acceptation lors de la réunion du Conseil d'administration suivant l'inscription.

Le CNAR est habilité à recevoir des dons de particuliers, afin de soutenir la vie du club (achat de matériel, réhabilitation des locaux, ...).

**En tant que particulier, 66 % des dons faits au CNAR sont déductibles de vos impôts sur le revenu.**

**Alors, n'hésitez pas ! D'avance merci !**